



## Affaire n°04/110 : Compte Financier Unique (CFU) pour l'exercice 2025 - Budget principal et budgets annexes.

Direction des Services Financiers - Direction Générale des Services

Comme chaque année à la même période, il convient d'examiner la gestion budgétaire de l'exercice écoulé et d'arrêter les comptes de la ville correspondants.

Dans sa présentation consolidée incluant les budgets annexes, le **Compte Financier Unique (CFU)**, document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion, peut se résumer ainsi pour l'exercice 2025 :

	2025		
	investissement	fonctionnement	solde
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>			
<b>rappel résultat brut cumulé de clôture</b>	<b>-28 465 563.84 €</b>	<b>27 464 855.49 €</b>	<b>-1 000 708.35 €</b>
restes à réaliser recettes	30 773 173.25 €		
restes à réaliser dépenses	-24 569 591.61 €		
<b>résultat net cumulé de clôture</b>	<b>-22 261 982.20 €</b>	<b>27 464 855.49 €</b>	<b>5 202 873.29 €</b>
<b>BUDGET ANNEXE PORT</b>			
<b>rappel résultat brut cumulé de clôture</b>	<b>475 632.70 €</b>	<b>172 398.49 €</b>	<b>648 031.19 €</b>
restes à réaliser recettes			
restes à réaliser dépenses	-685 045.65 €		
<b>résultat net cumulé de clôture</b>	<b>-209 412.95 €</b>	<b>172 398.49 €</b>	<b>-37 014.46 €</b>
<b>BUDGET CONSOLIDE</b>			
<b>rappel résultat brut cumulé de clôture</b>	<b>-27 989 931.14 €</b>	<b>27 637 253.98 €</b>	<b>-352 677.16 €</b>
restes à réaliser recettes	30 773 173.25 €	0.00 €	
restes à réaliser dépenses	-25 254 637.26 €	0.00 €	
<b>résultat net cumulé de clôture</b>	<b>-22 471 395.15 €</b>	<b>27 637 253.98 €</b>	<b>5 165 858.83 €</b>

### Rappel de méthodologie :

Dans le souci de renforcer la communication financière des élus, il est proposé à l'Assemblée délibérante de procéder à l'examen de la gestion budgétaire de l'exercice clos par le biais d'une rétrospective étalée sur les 3 dernières années. Cela permet de situer ce compte par rapport aux tendances dégagées dans l'évolution des grands équilibres budgétaires de la commune. L'objectif consiste à diagnostiquer rapidement les risques encourus.

Par ailleurs, il est précisé que la méthode d'analyse financière développée se rapproche de celle utilisée par la Direction Générale des Finances Publiques (réseau Trésor Public et Chambres Régionales des Comptes) ainsi que par la plupart de nos partenaires bancaires. Il en résulte, d'une part, une exploitation uniquement des opérations budgétaires réelles (exclusion des opérations d'ordre), d'autre part, un traitement différencié de certaines opérations budgétaires pouvant impacter, en particulier, les épargnes (retraitement des recettes de cessions et des remboursements anticipés d'emprunts, ainsi que des provisions semi-budgétaires).

## **1 - LES DONNEES GENERALES ET LE RESULTAT**

### Les grandes masses financières

	2023	2024	2025
<b>Recettes de fonctionnement</b>	156 021 127	165 496 716	160 010 623
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	137 915 425	140 058 660	145 677 241
<b>Recettes d'investissement</b>	65 145 961	45 114 123	51 541 006
<b>Dépenses d'investissement</b>	85 098 996	82 687 699	68 712 901

Accusé de réception  
974-219740164-20260623-2026-4-110-DE  
Date de télétransmission : 25/06/2026  
Date de réception préfecture : 25/06/2026

## Fonds de roulement et résultat des exercices

	2023	2024	2025
Fonds de roulement en début d'exercice	15 805 907	13 973 323	1 837 804
Intégration des budgets annexes clôturés	10 026		
Résultat de l'exercice	-1 842 610	-12 135 520	-2 838 513
Fonds de roulement en fin d'exercice	13 973 323	1 837 804	-1 000 709

Le **résultat brut global de clôture** (fonctionnement et investissement) affiche un **déficit de 1 000 709 €** (contre + 1.8 M€ en 2024). Le résultat de l'exercice (ou variation du fonds de roulement) est de nouveau en recul (-2 838 513 €) et confirme le choix opéré depuis 2023 de privilégier la mobilisation des excédents budgétaires dans le financement des investissements avant le recours à l'emprunt.

Les restes à réaliser (engagements juridiques en dépenses et en recettes) issus de la gestion 2025, qui seront repris au budget supplémentaire du présent exercice, ne concernent que la section d'investissement. Ils se répartissent ainsi :

- en dépenses : -24 569 592 €    - en recettes : 30 773 173 €

Le **taux de réalisation des dépenses d'équipement** est à nouveau en léger recul à 51 % après un exercice 2023 exceptionnel qui avait enregistré le meilleur taux de réalisation observé depuis plus de 10 ans.

Dépenses réelles de l'exercice	crédits ouverts	réalisations	T.R. 2025	T.R. 2024	T.R. 2023
a - dépenses d'investissement	144 242 496 €	68 712 901 €	48%	60%	70%
b - dont dépenses d'équipement	108 777 496 €	55 086 123 €	51%	53%	63%
c - dépenses de fonctionnement	150 252 000 €	145 677 241 €	97%	97%	99%
<b>Total dépenses réelles de l'exercice</b>	<b>294 494 496 €</b>	<b>214 390 141 €</b>	<b>73%</b>	<b>79%</b>	<b>85%</b>

T.R. : Taux de réalisation.

Après intégration des restes à réaliser, le **résultat de l'exercice 2025** se traduit par un **excédent net de clôture de 5 202 873 €**, en diminution par rapport à l'année précédente (+ 18.2 M€ en 2024). Cet excédent net constitue le socle de financement du prochain budget supplémentaire.

## 2 – FISCALITE DIRECTE LOCALE

Représentation de l'évolution des bases nettes d'imposition de taxe d'habitation (TH) jusqu'en 2021 et de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) à partir de 2021, de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB).

	Evolution de la base nette TH puis THRS	Evolution de la base nette TFB	Evolution de la base nette TFNB
2023	108,35 %	7,55 %	5,57 %
2024	-0,39 %	5,2 %	3,88 %
2025	-41,45 %	4,48 %	-3,9 %

Depuis la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, **la taxe foncière sur les propriétés bâties** constitue désormais la principale ressource du panier de ressources fiscales à pouvoir de taux pour la collectivité.

Les **bases d'imposition** de la taxe foncière sur les propriétés bâties avaient nettement progressé en 2022 et 2023 à la faveur d'une double revalorisation forfaitaire historique des bases pour les habitations et les industries (+ 3,4 %, puis + 7.1 %, soit les plus fortes progressions depuis 1989) décidée par l'Etat pour faire face au retour de l'inflation.

Pour 2025, les bases d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties ont augmenté de + 4.5 %, intégrant une revalorisation forfaitaire des bases de 1,7 % votée en loi de finances. Il s'agit de la plus faible progression depuis 2021, année durant laquelle les bases d'imposition étaient restées stables en raison de la seconde réforme fiscale intervenue : outre la suppression de la taxe d'habitation, la fiscalité directe locale avait également supporté la mise en œuvre de la réforme des impôts de production avec la baisse de 50% des valeurs locatives des établissements industriels et le calcul des compensations correspondantes.

	Taux de TH et THRS	Taux taxe foncière sur le bâti	Taux taxe foncière sur le non bâti
2022	18,76 %	44,18 %	24,26 %
2023	18,76 %	44,18 %	24,26 %
2024	18,76 %	44,18 %	24,26 %

Par ailleurs, **les taux de la fiscalité directe locale sont restés inchangés depuis 2016.**

Au final, le total des produits de la fiscalité directe s'est établi à 60 M€ en 2025 (+ 3.7 %).

	2023	2024	2025
Produit de la CFE	0	0	0
Produit de la TH puis THRS	1 192 809	1 188 188	695 666
Produit de la TFB	53 150 010	55 922 861	58 440 233
Produit de la TFNB	214 962	223 310	214 611
Rôles supplémentaires	607 679	535 426	660 443
Surtaxe sur les logements vacants	769 706	0	0
<b>Total des produits</b>	<b>55 935 166</b>	<b>57 869 785</b>	<b>60 010 953</b>

### 3 - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.

Les **recettes de fonctionnement** du budget principal sont composées essentiellement de recettes fiscales et de dotations.

	Rétrospective			Evolution moyenne
	2023	2024	2025	
Produit des contributions directes	55 935 165	57 869 785	60 010 953	
<i>Evolution n-1</i>		3.46%	3.70%	3.58%
Fiscalité transférée	0	1 694	2 118	
<i>Evolution n-1</i>			25.03%	
Fiscalité indirecte	60 441 100	61 480 415	58 950 635	
<i>Evolution n-1</i>		1.72%	- 4.11%	- 1.24%
Dotations	29 258 586	30 653 949	32 795 351	
<i>Evolution n-1</i>		4.77%	6.99%	5.87%
Autres recettes d'exploitation	10 386 275	15 490 874	8 251 565	
<i>Evolution n-1</i>		49.15%	- 46.73%	- 10.87%
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>156 021 127</b>	<b>165 496 716</b>	<b>160 010 623</b>	
<i>Evolution n-1</i>		6.07%	- 3.31%	1.27%

Comme évoqué lors du dernier débat sur les orientations budgétaires, compte tenu du poids (40 %) de la fiscalité indirecte, les recettes de fonctionnement ont bien subi en 2025 une diminution (- 3.3 % à 160 M€) en raison de leur exposition à la conjoncture économique, une première depuis 2021.

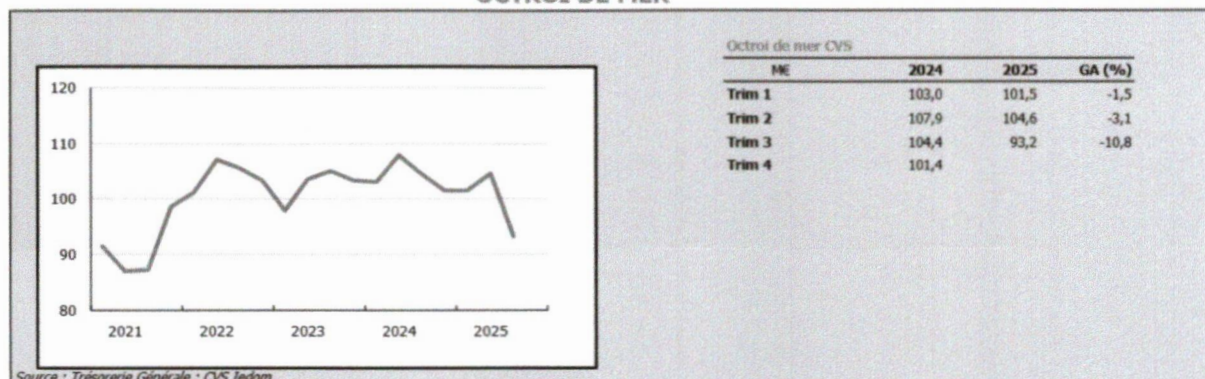
*Néanmoins, si le précédent recul de 2021 des recettes de fonctionnement n'avait pas affecté les recettes de gestion (recettes hors produits exceptionnels), celles-ci ont enregistré, pour la première fois depuis 2009, une baisse de 1,1 %, atteignant ainsi 157,5 M€.*

Le produit des impôts locaux (+ 3.7 % à 60 M€, sans pression fiscale supplémentaire) a certes maintenu sa progression en dépit de bases d'imposition moins dynamiques compensées par des rôles supplémentaires en augmentation (cf. 2 - FISCALITE DIRECTE LOCALE).

En revanche, la détérioration de la conjoncture locale qui a débuté fin 2024 et s'est poursuivie en 2025, a affecté lourdement l'évolution des **ressources fiscales indirectes** qui ont sensiblement reculé (-4.11 %) après déjà une faible progression enregistrée l'année précédente. Il s'agit du plus fort recul du produit de fiscalité indirecte jamais enregistré par la ville depuis plus de 20 ans.

Ainsi, la situation du contexte économique départemental n'a pas permis, pour la seconde année consécutive, de préserver la dotation globale garantie (DGG) de **l'octroi de mer** notifiée en début d'année par l'Etat (laquelle DGG finance la section de fonctionnement du budget des collectivités).

#### OCTROI DE MER



Par conséquent, le produit d'octroi de mer finalement encaissé par la ville a accentué sa diminution à 37.7 M€ (- 4.9 %), avec un manque à gagner de 1.6 M€ comparé au produit notifié. Il s'agit ici également d'une évolution historique : à l'instar de l'ensemble des ressources tirées de la fiscalité indirecte, c'est le plus fort

recul du produit d'octroi de mer jamais enregistré par la ville depuis plus de 20 ans. A noter également que la ville n'avait jamais enregistré de réduction de cette recette durant deux années de suite.

	Rétrospective			Evolution moyenne
	2023	2024	2025	
FPIC (art 73223)	1 247 945	1 135 886	890 188	
<i>Evolution n-1</i>		- 8.98%	- 21.63%	- 15.54%
Taxe sur les carburants (art 7372)	5 151 976	5 180 293	5 219 212	
<i>Evolution n-1</i>		0.55%	0.75%	0.65%
Octroi de mer (art 73431)	39 984 473	39 606 772	37 684 376	
<i>Evolution n-1</i>		- 0.94%	- 4.85%	- 2.92%
Taxe additionnelle aux droits de mutation (art 7381)	2 294 686	1 983 351	2 187 132	
<i>Evolution n-1</i>		- 13.57%	10.27%	- 2.37%

S'agissant de la taxe additionnelle aux **droits de mutation**, autre indicateur du climat économique, elle renoue avec une progression (+ 10.3 % à 2.2 M€) après 2 années de baisse, avec une meilleure orientation du marché immobilier, mais sans atteindre les niveaux d'avant crise (2.7 M€ en 2022).

La disparition progressive d'ici 2028 du **Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC)**, mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal dont bénéficiait la CIVIS et ses communes membres depuis sa création en 2012, pèse également sur l'évolution des recettes fiscales indirectes (le FPIC reversé à la ville a atteint 1.5 M€ en 2016).

La **taxe sur carburant** figure parmi les rares recettes continuant d'afficher une progression continue (+0.8 % à 5.2 M€), certes modeste, depuis 2021, même si son rendement devrait également ralentir en 2026 avec la nouvelle crise énergétique.

Par ailleurs, compte tenu du poids grandissant des compensations fiscales versées par l'Etat suite aux récentes réformes fiscales (suppression de 50 % de la valeur locative des locaux industriels et de la taxe d'habitation des logements vacants), **les dotations** sont restées dynamiques (+ 7 % à 32.8 M€), toujours portées par le renforcement de la péréquation nationale en faveur des communes ultramarines devant leur permettre d'avoir une dotation globale de fonctionnement (DGF) équivalente aux communes métropolitaines.

Enfin, la diminution sensible du poste « Autres recettes d'exploitation » s'explique principalement par des produits exceptionnels issus de cessions foncières enregistrés à 0.3 M€ (- 5.7 M€) et des recettes tarifaires amputées par les nouveaux tarifs de restauration scolaire (- 2.6 M€).

Au final, le recul des recettes de fonctionnement anticipé fin 2025 lors du dernier débat sur les orientations budgétaires a certes été moins sévère (- 3.3 % contre - 5.2 % projeté) mais il demeure historique, s'agissant en particulier des recettes de gestion, impactées nettement de par leur exposition directe à la conjoncture économique, créant ainsi les conditions pour un effet de ciseau auquel devra faire face la ville.

#### 4 - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Rétrospective			Evolution moyenne
	2023	2024	2025	
Charges à caractère général (chap 011)	21 632 466	22 620 553	23 500 346	
<i>Evolution n-1</i>		4.57%	3.89%	4.23%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	90 512 042	93 166 907	98 278 595	
<i>Evolution n-1</i>		2.93%	5.49%	4.20%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	18 394 202	17 531 134	20 017 822	
<i>Evolution n-1</i>		- 4.69%	14.18%	4.32%
Intérêts de la dette (art 66111)	2 209 100	2 943 861	2 702 384	
<i>Evolution n-1</i>		33.26%	- 8.20%	10.60%
Autres dépenses de fonctionnement	5 167 615	3 796 205	1 178 095	
<i>Evolution n-1</i>		- 26.54%	- 68.97%	- 52.25%
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>137 915 425</b>	<b>140 058 660</b>	<b>145 677 241</b>	
<i>Evolution n-1</i>		1.55%	4.01%	2.78%

Les "Autres dépenses" prennent notamment en compte les intérêts courus non échus (ICNE), les autres charges financières (autres articles chap. 66) et les charges exceptionnelles (chap. 67).

En raison du poids des charges de personnel (près de 70 % des dépenses de fonctionnement), l'évolution **des dépenses de fonctionnement** demeure impactée par celle de la masse salariale.

C'est ainsi qu'une accélération dans la progression des charges de la ville a pu être mesurée (+ 4 % à 145.7 M€), s'agissant en particulier des **dépenses de gestion** (dépenses de fonctionnement hors charges financières et exceptionnelles) dont l'augmentation à + 6.4 % demeure la plus élevée depuis plus de 10 ans.

Cette accélération intervient néanmoins après 2 exercices remarquables, 2024 et 2022, au cours desquels les dépenses de fonctionnement avaient diminué en volume (hors inflation).

Dans le détail, l'impact du vieillissement du personnel communal (effet GVT) associé à l'augmentation progressive de 12 points du taux (+38%) des cotisations employeurs à la CNRACL sur 4 ans a pesé comme prévu sur l'augmentation des **charges de personnel** (+ 5.5 % à 98.3 M€ fin 2025).

L'effort de maîtrise **des frais généraux** (chapitre 011) s'est en revanche poursuivi (+ 3.9 % à 23.5 M€ fin 2025), facilité par la décreue observée ces derniers mois sur le prix des matières premières et de l'énergie.

S'agissant enfin des autres dépenses de gestion courante, leur rebond constaté 2025 procède à nouveau de remises gracieuses ou d'admissions en non-valeur exceptionnelles réalisées pour plus de 2 M€.

De leur côté, les **frais financiers** (- 8.2 % à 2.7 M€) ont interrompu leur progression de ces dernières années traduisant le renchérissement du coût de la dette depuis 2022, en dépit de l'endettement supplémentaire de la ville.

Enfin, la diminution sensible du poste « Autres dépenses d'exploitation » constatée fin 2025 fait suite au réajustement du stock de provisions opéré les années précédentes pour faire face aux aléas d'une conjoncture dégradée.

Au final, la progression des dépenses de fonctionnement a été plus forte que celle anticipée lors du dernier débat sur les orientations budgétaires (+ 4 % contre + 2.9 % projeté), impactée naturellement par le poids de la masse salariale et leur rigidité.

#### **5 - LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION (OU EPARGNES)**

*Epargne de gestion* = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

**Épargne brute** = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

**Épargne nette** = Épargne brute ôté du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

	2023	2024	2025
Recettes de fonctionnement	156 021 127	165 496 716	160 010 623
Épargne de gestion	21 984 093	25 152 480	15 063 720
Épargne brute	19 774 993	22 208 620	12 361 336
Taux d'épargne brute (en %)	12,8 %	13,92 %	7,74 %
Épargne nette	10 498 899	12 153 775	2 192 592

Les **épargnes** ont interrompu leur progression entamée en 2018.

Avec une diminution des recettes de gestion simultanée à une progression des charges, le net effet de ciseau projeté fin 2025 s'est concrétisé, générant la dégradation sensible des épargnes.

Ainsi, l'**épargne brute** recule à 12.4 M€ (- 44.4 %), tandis que le **taux d'épargne** (rapport entre épargne brute et recettes de fonctionnement) se réduit à près de 8 %.

De même, suivant le profil d'amortissement de la dette bancaire, l'**épargne nette** se contracte à plus de 2 M€.

## 6 - LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT.

	2023	2024	2025
Encours au 31 décembre	125 038 897	107 655 177	133 777 525
Ratio de désendettement	6,3 ans	4,8 ans	10,8 ans
Emprunt	30 775 667	12 192 500	35 992 593

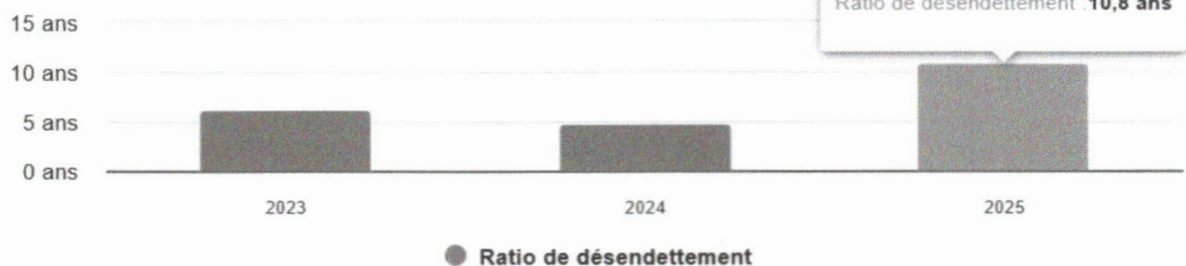
Pour financer un effort d'équipement toujours conséquent, outre la mobilisation des fonds propres, des subventions et de la totalité du fonds de roulement (excédents budgétaires reportés), la ville a dû emprunter au-delà de l'objectif initial, à hauteur de 36 M€.

Face à la diminution des fonds propres, l'encours de dette à 133.8 M€ au 31 décembre 2025 a par conséquent augmenté (+ 24.3 %).

### Ratio de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

## Ratio de désendettement



Autre conséquence, la **capacité de désendettement** de la ville, premier indicateur de la solvabilité d'une collectivité, s'est élevé à presque 10 ans, soit le seuil le plus haut depuis 2017.

## 7 - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les **recettes d'investissement** ont rebondi en 2025 pour s'établir à 51.5 M€ (+14.3 %) en raison d'un recours accru à l'emprunt :

	Rétrospective			Evolution moyenne
	2023	2024	2025	
FCTVA (art 10222)	5 316 030	7 733 371	8 264 992	
<i>Evolution n-1</i>		45.47%	6.87%	24.69%
Emprunts	30 775 667	12 192 500	35 992 593	
<i>Evolution n-1</i>		- 60.38%	195.20%	8.14%
Autres recettes	29 054 264	25 188 252	7 283 421	
<i>Evolution n-1</i>		- 13.31%	- 71.08%	- 49.93%
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>65 145 961</b>	<b>45 114 123</b>	<b>51 541 006</b>	
<i>Evolution n-1</i>		- 30.75%	14.25%	- 11.05%

Suite au versement massif sur la période 2023-2024 des subventions européennes (programme communautaire FEDER REACT EU mis en place suite à la pandémie de 2020), les autres recettes de type subventions externe sont naturellement en repli.

## 8- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	Rétrospective			Evolution moyenne
	2023	2024	2025	
Sous-total dépenses d'équipement	60 678 664	51 362 085	55 086 123	
<i>Evolution n-1</i>		- 15.35%	7.25%	- 4.72%
Autres investissements hors PPI	51 467	69 658	0	
<i>Evolution n-1</i>		35.34%	- 100.00%	
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	9 276 094	10 054 845	10 168 745	
<i>Evolution n-1</i>		8.40%	1.13%	4.70%
Autres dépenses d'investissement	15 092 771	21 201 111	3 458 033	
<i>Evolution n-1</i>		40.47%	- 83.69%	- 52.13%
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>85 098 996</b>	<b>82 687 699</b>	<b>68 712 901</b>	
<i>Evolution n-1</i>		- 2.83%	- 16.90%	- 10.14%

Les autres investissements hors dépenses d'équipement comprennent les autres immobilisations financières (chapitre 27), les opérations afférentes aux lignes de trésorerie (art 16449).

Le recul des **dépenses d'investissement** (- 16.9 % à 68.7 M€) s'est accentué fin 2025 en raison d'un exercice sans opérations de trésorerie et de gestion de dette normalement enregistrées dans le poste *Autres dépenses d'investissement*.

Après avoir franchi un seuil historique en 2023, à près de 61 M€, les **dépenses d'équipement** (+ 7.3 % à 55.1 M€), sous l'impulsion de l'achèvement de la construction de la cité administrative, atteignent en 2025 le second plus haut volume jamais enregistré par la ville.

Ainsi, les principales réalisations budgétaires de l'exercice 2025 ont concerné les opérations suivantes :

Opération	Libellé	Total réalisé (2)
15020001	FUTUR CENTRE ADMINISTRATIF	15 533 214.11
98640007	VOIRIE GENERALE (REGIE ET TRAVAUX EN ENTREPRISE)	9 099 645.21
18026001	CIMETIERE DE LA LIGNE PARADIS PHASE DEFINITIVE	2 461 813.36
96651001	RESERVES FONCIERES	1 757 101.92
99020006	DIVERSES EGLISES (TRAVAUX ET MISES AUX NORMES)	1 735 456.02
19251002	CUISINE CENTRALE DE GRAND BOIS ECOLE R MONDON	1 678 612.66
98251007	GROS TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LES STADES	1 671 008.55
06822006	INSTALLATIONS DE CAMERAS VIDEO & SECURISATIONS DIV	1 660 793.50
98100001	REALISATION DE GROS TX DS LES ECOLES 1998	1 584 575.05
07930002	ECONOMIE D'ENERGIE DEVELOPPEMENT DURABLE	1 505 215.08
98022004	DIVERS BATIMENTS ADMINISTRATIFS	1 005 868.32

En conclusion, s'agissant du résultat du budget principal, en dépit d'une succession de crises économiques frappant les finances locales depuis 2020 (crise sanitaire, puis inflationniste), la ville s'était montrée plus résiliente avec une situation financière qui n'avait cessé de s'améliorer à travers des épargnes en progression continue et un endettement maîtrisé, et lui avait permis de financer un **effort d'équipement massif exceptionnel** durant ce mandat (+ 31 % à 274.2 M€ entre 2025 et 2020, contre 208.7 M€ entre 2019 et 2014).

Le financement des investissements durant cette dernière année budgétaire du mandat a été néanmoins perturbé par l'impact de la dégradation de l'environnement économique local sur les recettes.

Devant faire face dans le même temps à la rigidité de ses charges générée par le poids de sa masse salariale, la ville a subi en 2025 un sévère effet de ciseau qui l'a déviée de la trajectoire budgétaire lui permettant de maintenir un haut niveau d'investissement.

## 9 - LES BUDGETS ANNEXES

### Le budget annexe du port :

Le budget annexe du port affiche un déficit de - 0.037 M€, sans endettement supplémentaire.

L'effort d'équipement s'est limité à 0.29 M€.

### Le budget consolidé :

Après intégration des budgets annexes, le budget global de la ville en 2025 affiche un excédent de + 5.2 M€ (contre + 18.3 M€ l'année précédente).

Les dépenses réelles s'établissent à 214.8 M€ (- 3.7 %).

Après l'examen de cette affaire, Monsieur Le Maire quitte la séance pour ne pas prendre part au vote du compte financier unique 2025 (Budget principal et budgets annexes).

Le Conseil municipal nomme Madame LAKERMANCE Michèle 1<sup>ère</sup> Adjointe comme Présidente de séance pour l'examen de cette affaire.

Sur proposition de la présidente de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés (8 abstention(s) (TECHER Fabrice Louis, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, LEBON Jean Laurent, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle)), DECIDE :

- D'APPROUVER le Compte Financier Unique de la commune pour l'exercice 2025 (budgets principal et annexes) et D'ARRETER les comptes de la Ville pour l'exercice donné conformément au tableau récapitulatif présenté au début du présent rapport et faisant apparaître les résultats nets de clôture suivants, intégrant les restes à réaliser :

- budget principal :	+ 5 202 873.29 €
- budget annexe du port :	- 37 014.46 €
<b>Total :</b>	<b>+ 5 165 858.83 €</b>

P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



David LORION